



Conseil général
Échange

A1213-CG-043

Proposition d'analyse de la conjoncture sociopolitique

20, 21 et 22 mars 2013

- Siège social
- Bureau de Québec

Centrale des syndicats du Québec
9405, rue Sherbrooke Est, Montréal (Québec) H1L 6P3
320, rue St-Joseph, bureau 100, Québec (Québec) G1K 9E7
Adresse Web : <http://www.csq.qc.net>

Téléphone : (514) 356-8888
Téléphone : (418) 649-8888

Télécopie : (514) 356-9999
Télécopie : (418) 649-8800

Introduction

L'idéologie conservatrice contient simultanément une menace globale à l'encontre de la logique des droits. Il s'agit de la volonté d'en écarter un principe central, celui de l'égalité de toutes et de tous, et de son corollaire, la lutte contre les inégalités d'accès à l'exercice de droits reconnus universels¹.

Cette réflexion de la Ligue des droits et libertés du Québec est celle qui représente les fondements de cette analyse de la conjoncture sociopolitique. En effet, depuis plusieurs années, les politiques publiques des gouvernements des pays industrialisés ont eu pour effet de soumettre l'application des droits fondamentaux inscrits dans les instruments internationaux aux impératifs économiques et aux règles démarchées. Ces politiques ont entraîné une augmentation des inégalités sociales.

Parallèlement, pour imposer leurs mesures d'austérité ces mêmes gouvernements cherchent à museler les organisations syndicales, remparts essentiels contre les dérives du tout au marché. Il est important de prendre en compte la mesure des effets des décisions gouvernementales afin de bien saisir l'urgence d'agir, l'urgence de la mobilisation. Non seulement pour contrer ces décisions, mais aussi pour proposer le projet de société que nous portons comme centrale syndicale.

1. Inégalités sociales

Les inégalités sociales existent partout et ont un impact réel sur la vie des gens. De quoi s'agit-il au juste ? De l'inégalité dans les revenus, ayant comme conséquence de jeter une fraction importante de la population dans la trappe de la pauvreté. De l'espérance de vie, qui varie selon les revenus de chacun. De l'inégalité d'accès à l'enseignement supérieur. De l'incapacité d'accéder à un logement décent, à la justice, aux événements culturels ? En d'autres mots, il s'agit d'écarts liés soit aux capacités intellectuelles ou physiques, soit aux aléas de l'existence, dont la perte d'emploi.

Pour aborder la question des inégalités sociales, il a été décidé de se concentrer sur certains pays industrialisés, notamment ceux de l'Europe, le Canada et le Québec.

Au cours des dernières semaines, des institutions internationales importantes ont sonné l'alarme concernant les orientations économiques adoptées par certains États. Leurs interventions ne sont pas anodines et ce n'est certainement pas un élan gauchiste qui les a animées. C'est plutôt le constat difficile que les

¹ Document de travail – titre provisoire
LIGUE DES DROITS ET LIBERTÉS (2003). « Rapport sur l'état de situation des droits humains », (mars), p. 5.

multinationales flouent les États d'une part et, d'autre part, que ces mêmes institutions vont trop loin dans les règles qu'ils imposent à ces derniers.

1.1. Le vol des multinationales

En février dernier, le journal *Le Devoir* affichait ce titre : « Les Google et Starbuck menacent la stabilité fiscale du monde². » De quoi s'agissait-il ? D'un jugement très sévère porté par l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE) ? En fait, ce que tentait d'illustrer l'OCDE, c'est que les multinationales utilisent des manœuvres d'évitement fiscal pour échapper à leurs responsabilités. Ce faisant, elles fragilisent la situation financière des pays qui ne peuvent percevoir l'impôt qui leur est dû par ces entreprises. En d'autres mots, en ne payant pas leurs impôts et en utilisant des abris fiscaux à l'étranger, via la création d'entreprises fictives dans des pays à faible taux d'imposition tels que la Barbade, les Bermudes et les Îles Vierges, ces multinationales flouent les populations.

1.2. L'effet des mesures d'austérité

En Europe

Plus tôt en janvier, dans son rôle de surveillance de l'économie mondiale, le Fonds monétaire international (FMI) a rompu avec sa traditionnelle rigidité excessive et son approche strictement comptable. Il a reconnu que les plans d'austérité imposés dans certains pays européens, dont l'Espagne, la Grèce, le Portugal et l'Italie, avaient sous-estimé les effets que ces mesures pourraient entraîner. Essentiellement, ces plans d'austérité, imposés dans le but de préserver la confiance à l'égard des marchés, ont obligé ces pays à diminuer leur déficit national en les forçant à resserrer les dépenses publiques, tout en réduisant la taille de leur État. Ils ont aussi introduit une réforme du marché du travail qui inclut des accords de réduction des salaires, afin d'éviter les suppressions d'emploi. Au bout du compte, ces mesures ont dévasté l'économie de ces pays.

Ce qui choque, c'est le caractère antidémocratique des exigences de ces institutions internationales. D'une part, les mesures d'austérité sont prescrites aux États par des institutions où la voix politique est exclue. En effet, les institutions non étatiques que sont l'OCDE, le FMI ou à la Banque centrale européenne (BCE) ne sont pas dirigées par des personnes élues. D'autre part, ce pouvoir économique impose ses diktats au pouvoir politique élu démocratiquement, sans se soucier du sort des populations qui subissent les effets de leurs décisions.

Pour le FMI, « l'effet des plans d'austérité sur la croissance est plus fort que ce que nous avons anticipé, il y a trois ou quatre ans³ ». Le taux de chômage élevé de plusieurs pays européens, à l'heure actuelle, est l'une des conséquences de la

² DESROSIERS, Éric (2013). « Les Google et Starbucks menacent la stabilité fiscale du monde », *Le Devoir* (13 février), p. B1.

³ Propos du FMI repris par BÉRUBÉ, Gérard (2013). « Le FMI nouveau », *Le Devoir* (21 février), p.B1.

crise financière de 2008 et de la récession qui s'en est suivi. Ces dernières ayant contribué à la désindustrialisation dans certaines régions et à des mesures d'austérité.

Après trois années de mesures d'austérité sans précédent (réduction des salaires, augmentation des disparités salariales entre les femmes et les hommes, diminution des régimes de retraite, mises à pied dans la fonction publique, compressions dans les missions sociales des États), les conséquences sont désastreuses pour les populations :

- 11,9 % de la population de la zone européenne est au chômage⁴ ;
- En Grèce, le taux de chômage touche 26 % de la population active ;
- La crise économique et les mesures d'austérité strictes réduisent à néant les acquis que les femmes avaient réussi à obtenir en matière d'égalité au cours des 30 dernières années en plus de détériorer la qualité de vie de toute leur famille⁵ ;
- Des personnes trop longtemps au chômage perdent leurs qualifications ;
- Une augmentation du nombre de suicides en Grèce ;
- En Espagne et au Portugal, une augmentation du nombre de personnes qui ont recours aux banques alimentaires à un point tel que « les organismes chargés de cette tâche ont multiplié les appels solennels afin de pallier les manques découlant d'une demande beaucoup plus marquée qu'anticipée⁶ » ;
- En France, à Paris, le nombre de personnes qui ont fréquenté les seize bains-douches municipaux a dépassé le million⁷...

Partout dans le monde, le chômage est endémique. Selon une étude de l'Organisation internationale du Travail (OIT)⁸, rendue public en janvier dernier, le nombre de chômeuses et de chômeurs va dépasser le seuil de 202 millions de personnes et le chômage chez les jeunes va continuer de s'aggraver, atteignant 73,8 millions de jeunes mondialement.

La crise est particulièrement aiguë chez les jeunes, dont le taux de chômage frôle les 13 % dans le monde, dépasse 16 % aux États-Unis, frappe en

⁴ GATINOIS, Claire (2013). « L'Europe est-elle condamnée au chômage ? », *Le Monde* (4 mars), http://www.lemonde.fr/emploi/article/2013/03/04/l-europe-est-elle-condamnee-au-chomage-de-masse_1841810_1698637.html (Consulté le 11 mars 2013).

⁵ INTERNATIONALE DES SERVICES PUBLICS (2012). « Crise économique et mesures d'austérité : les femmes sont les plus sévèrement touchées », *Focus sur les services publics* (novembre), p. 24.

⁶ TRUFFAUT, Serge (2013). « La faute du FMI : vices démocratiques », *Le Devoir* (10 janvier), p. A6.

⁷ Ce sont des familles avec enfants, des personnes âgées, des étudiants, des personnes sans domicile fixe (SDF) et même des salariés qui ne peuvent trouver de logements décentes.
http://www.paris.fr/pratique/Portal.lut?document_id=8972&document_type_id=5&page_id=5458&portlet_id=11757

⁸ ORGANISATION INTERNATIONALE DU TRAVAIL (2013). « Tendances mondiales de l'emploi 2013 », (janvier), http://www.ilo.org/global/about-the-ilo/newsroom/news/WCMS_202328/lang-fr/index.htm (Consulté le 19 février 2013).

moyenne le quart des jeunes travailleurs en Europe et atteint les proportions stratosphériques de 57 % en Espagne et de 58 % en Grèce. Plus du tiers (35 %) des jeunes chômeurs dans les pays développés sont sans emploi depuis au moins six mois, comparativement à 28,5 % avant la crise⁹.

Selon l'OIT, si l'activité économique continue de ralentir, un autre demi-million pourra s'ajouter au nombre de jeunes au chômage. On observe aussi que le chômage de longue durée touche les jeunes dès leur arrivée sur le marché du travail. Les conséquences en sont désastreuses, selon une étude réalisée par la Banque TD, qui nous apprend que :

Les recherches indiquent que les jeunes chômeurs subissent à long terme les effets de ce fléau. Même des années après leurs périodes de chômage, ils gagnent moins que leurs pairs n'ayant pas subi le même sort. Cette perte en revenus dure, quelquefois, toute la vie. De plus, durant l'ensemble de leur vie professionnelle, ces travailleurs infortunés ont plus de risque d'être de nouveau sans emploi¹⁰.

Une autre conséquence de la crise, créée par les mesures d'austérité, est la cruelle réalisation que l'avenir est bouché dans certains pays et qu'il ne reste plus qu'une solution : partir, quitter son pays, s'exiler pour trouver un avenir meilleur. Ce qui est une sortie de crise pour des milliers de personnes dans les pays en voie de développement devient, dorénavant, une alternative dans plusieurs pays industrialisés. De ce fait :

Des Portugais tentent leur chance en Allemagne, des migrants grecs rejoignent l'Australie et les Espagnols s'exilent en Amérique du Sud. Dans ces pays, c'est près d'un demi-million de personnes qui ont émigré depuis 2011. Les conséquences de ces départs commencent à se faire sentir, notamment en ce qui concerne l'évolution démographique, soit la diminution du nombre de jeunes dans ces pays et le vieillissement accéléré de la population. En effet, les économistes s'inquiètent des profils des partants : ces jeunes et brillants diplômés pour lesquels les pays ont investi dans leur scolarisation et qui ne pourront pas participer, par leurs contributions fiscales, à soutenir le développement du pays.

Les conséquences de ces migrations se manifestent notamment par le fléchissement du taux des naissances, le vieillissement de la population et le non-renouvellement des générations de la main-d'œuvre. Les effets de ces dernières pèseront sur les finances publiques à moyen et à long terme ainsi que, conséquemment, sur la capacité de maintenir les services publics.

⁹ DESROSIERS, Éric (2013). « La crise qui ne veut pas finir », *Le Devoir* (4 février), p. A5.

¹⁰ RADIO-CANADA (2013). « Le fardeau du chômage chez les jeunes », *Radio-Canada.ca* (janvier), <http://www.radio-canada.ca/nouvelles/Economie/2013/01/29/007-jeunes-chomage-td.shtml> (Consulté le 1^{er} février 2013).

Au Canada

Si la situation du Canada est bien meilleure que celle de plusieurs pays européens, il n'en demeure pas moins qu'on observe une augmentation des inégalités sociales.

Le taux de chômage des travailleurs de 24 ans et moins est le double de la moyenne (14,1 % contre 7,2 %) et leur taux de participation au marché du travail reculait encore le mois dernier. Environ un tiers des diplômés collégiaux ou universitaires de 25 à 29 ans occuperaient des emplois peu qualifiés¹¹.

Malgré ses grandes déclarations concernant les familles, il ressort d'une étude du Conference Board¹² que le Canada se classe au 15^e rang/17 en matière de pauvreté infantile. En fait, depuis une quinzaine d'années, il y a progression de 20 % de cette pauvreté, et ce, depuis les années 1990. Cette augmentation se décline ainsi : 2,9 % à 6,7 % chez les personnes âgées, 9,4 % à 11,1 % chez les adultes et de 12,8 % à 15,1 % chez les enfants.

Toutefois, selon le Conference Board, s'il n'y avait pas eu des mesures sociales comme les transferts aux familles, le taux de pauvreté au Canada ne serait pas de 12 %, mais de 23 %. De plus, la pauvreté des adultes en âge de travailler augmente, alors que le taux de pauvreté des personnes retraitées a triplé en 15 ans. Toujours cet organisme, le Canada se classe au 12^e rang/17 en ce qui concerne les écarts de revenus entre les femmes et les hommes. Selon l'étude annuelle de l'organisme Banques alimentaires Canada, plus de 882 000 Canadiens ont fréquenté une banque alimentaire en mars 2012. Il s'agit d'une augmentation de 2,4 % par rapport à l'année précédente¹³.

Au Canada, la lutte au déficit budgétaire entraîne aussi des effets néfastes qui prendront du temps à se résorber. Pensons aux mesures prises pour réduire les impôts des entreprises et des mieux nantis, de même que celles visant à diminuer le filet de sécurité sociale, le refus obstiné de véritablement lutter contre l'évasion fiscale et le recours aux paradis fiscaux. Ces dernières ont affaibli la capacité du gouvernement canadien de mettre en place de véritables mesures de lutte à la pauvreté.

¹¹ *Idem*. À noter que les données de février indiquent que le taux de chômage a baissé à 13,5 % pour les 25 ans et moins, contre 7 % pour la population en général.

¹² Les données du Conference Board du Canada sont tirées de : DESROSIERS, Éric (2013). « Les disparités de revenus sont en hausse au Canada aussi », *Le Devoir* (5 février), p. B1. Toutefois, on peut lire le rapport, en anglais, à l'adresse suivante : <http://www.conferenceboard.ca/hcp/details/society/child-poverty.aspx>.

¹³ BANQUES ALIMENTAIRES DU CANADA (2012). « Un nombre record de canadiens se tournent vers les banques alimentaires, 38% d'entre eux sont des enfants », (30 octobre), <http://www.foodbankscanada.ca/Media/News-Releases/Un-nombre-record-de-Canadiens-se-tournent-vers-les.aspx?lang=fr-CA> (Consulté le 14 mars 2013).

Il faut ajouter à cela la répercussion des politiques fédérales, comme celle de l'assurance-emploi, qui aura comme effet d'accroître la pauvreté. Présentement, 40 % des prestataires fréquents de l'assurance-emploi sont québécois et, de ce nombre, 90 % sont des travailleurs saisonniers (tourisme, agriculture, horticulture, ressources naturelles), mais aussi des services publics et du réseau de l'éducation.

Le gouvernement conservateur utilise des arguments fallacieux pour justifier sa réforme, notamment la nécessité d'accroître l'efficacité du programme et de « s'assurer que les Canadiens reçoivent les prestations auxquels ils ont dûment droit¹⁴ ». Il faut plutôt comprendre de cette nouvelle politique que « c'est une offensive contre une redistribution des revenus entre les provinces qu'il juge nuisible à la croissance¹⁵ ». Ce n'est pas anodin, car ce que souhaite le gouvernement est d'économiser 430 millions de dollars sur le dos des chômeurs et des chômeuses, dont 120 millions de dollars au Québec.

Cette réforme entraînera la déstabilisation de l'économie régionale et aura un impact majeur sur le niveau de vie des personnes. Elle accentuera les disparités entre les personnes vivant dans une même région ou entre les régions. À moyen terme, cette réforme pourrait avoir comme effet d'aggraver la situation économique dans plusieurs régions et d'accentuer leur dévitalisation, bouchant ainsi l'espoir de milliers de personnes d'une vie meilleure dans leur région.

Cette offensive rejoint les autres initiatives de ce gouvernement qui visent à réduire, voire à éliminer, le caractère distributif de certains programmes fédéraux. Pensons au plafonnement, d'ici 2018, des transferts fédéraux en santé au niveau de la croissance du produit intérieur brut (PIB), ce qui ne tiendra plus compte de la situation économique des provinces. Pensons aussi au rehaussement de l'âge de l'admissibilité à la sécurité de la vieillesse et du supplément de revenu garanti dont bénéficient les personnes âgées les plus pauvres. L'effet de cette mesure sera plus dramatique au Québec et dans les Maritimes, là où la population vieillit plus rapidement que dans l'ouest du Canada.

Au Québec

Au Québec, les inégalités de revenu se sont aggravées depuis les années 1980, mais les politiques sociales mises en place par les gouvernements ont permis de freiner cette hausse, parfois même d'en atténuer les effets¹⁶. En dix ans, le Québec

¹⁴ VASTEL, Marie (2013). « Assurance-emploi-les objectifs de coupes sont plus élevés pour le Québec », *Le Devoir* (7 février), p. A3.

¹⁵ SANSFAÇON, Jean-Robert (2013). « Assurance-emploi – Le plan conservateur », *Le Devoir*, (5 mars), <http://www.ledevoir.com/politique/canada/372453/le-plan-conservateur> (Consulté le 13 mars).

¹⁶ Pour poursuivre la réflexion sur les inégalités sociales, il est intéressant de consulter le site de l'Institut du Nouveau Monde, qui a lancé le rendez-vous stratégique *Inégalités sociales* (<http://www.inm.qc.ca/>).

a diminué le taux de pauvreté des enfants âgés de moins de 18 ans à 7 %, taux inégalé en Amérique du Nord, et même assez rare en Europe¹⁷.

Parmi les politiques qui ont contribué à diminuer le taux de pauvreté, soulignons les transferts gouvernementaux dirigés vers les personnes en situation de pauvreté, un ensemble de services publics universels ou ciblés, dont les services éducatifs, les services de santé et les services sociaux, le Régime d'assurance médicaments et le logement social. Toutefois, il y a encore des irritants majeurs.

Il y a toujours 750 000 personnes dont le revenu ne leur permet pas de sortir de la pauvreté. Près de 50 000 familles monoparentales, le plus souvent dirigées par des femmes, ne parviennent pas à couvrir leurs besoins de base¹⁸. À titre d'exemple, le revenu d'une famille monoparentale prestataire de l'aide de dernier recours représente 85 % du seuil de faible revenu, d'après la mesure du panier de consommation, l'indicateur utilisé pour mesurer ce seuil de revenu.

Selon le Front d'action populaire en réaménagement urbain (FRAPRU), 260 000 ménages québécois vivent dans un logement inadéquat ou sont sans logement. On compte aussi 37 507 ménages étant sur une liste d'attente de l'Office municipal d'habitation (OMH), en décembre 2011. Plus de 150 000 personnes ont recours aux banques alimentaires chaque mois.

Le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale doit composer avec des compressions de 19 millions de dollars. Lors de l'étude des crédits budgétaires, la ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale et présidente du Comité ministériel de la solidarité, Agnès Maltais, a affirmé vouloir « repenser la solidarité pour briser le cycle de la pauvreté et voir l'aide de dernier recours comme une organisation qui offre une aide adaptée aux besoins des personnes ». Nous ne pouvons nous imaginer alors que cette réorganisation allait se traduire par des compressions à l'aide sociale.

En effet, la ministre Agnès Maltais a publié le 27 février dernier, dans la Gazette officielle du Québec, un projet de modification de la Loi sur l'aide aux personnes et aux familles, via des changements portés au règlement qui régit cette loi.

En résumé, ce qui est prévu, c'est la perte de l'allocation de 129 \$ par mois pour contrainte temporaire à l'emploi pour les couples ayant un enfant de cinq ans et moins ainsi que pour les personnes âgées de 55 à 58 ans. Cela correspond à une diminution de 18 % de leur prestation d'aide sociale. Toutefois, ces personnes pourraient toutefois obtenir une prime temporaire de 195 \$ si elles s'engagent dans

¹⁷ <http://www.assnat.qc.ca/fr/travaux-parlementaires/commissions/cet-40-1/journal-debats/CET-130215.html>

¹⁸ Ces besoins comprennent notamment la nourriture, les vêtements et les chaussures, le logement, le transport, les soins de santé non assurés comme les soins dentaires, les biens pour les soins personnels, le service téléphonique, etc.

un parcours d'insertion à l'emploi, dont les modalités d'application restent à définir. Cela est loin d'être rassurant.

La ministre justifie ses modifications au Règlement sur l'aide aux personnes et aux familles par le fait qu'il y aura une création d'emplois dans toutes les régions du Québec et qu'elle a déposé sa stratégie *Tous pour l'emploi : une impulsion nouvelle avec les partenaires*. Cette stratégie prévoit, entre autres, 27 nouvelles mesures pour les jeunes, les travailleurs expérimentés, les personnes immigrantes ou handicapées et pour les entreprises. Cependant, le Québec tire toujours de l'arrière en ce qui a trait au salaire minimum, qui devrait atteindre au moins 11,37 \$ l'heure pour permettre à une personne de sortir de la pauvreté alors qu'il n'atteindra que 10,15 \$ le 1^{er} mai 2013. Encore là, les femmes sont particulièrement touchées puisqu'elles représentent 59,8 % des salariés au salaire minimum.

De plus, selon l'Institut de recherche et d'informations socio-économiques (IRIS), le crédit d'impôt pour solidarité, présenté comme une mesure phare du *Plan d'action gouvernemental pour la solidarité et l'inclusion sociale 2010-2015*, ne permet pas de faire diminuer la pauvreté. Au mieux, il permet de compenser pour les impacts des augmentations de tarifs, en maintenant le pouvoir d'achat de certains ménages.

Présentement, il est trop prématuré de prétendre que les personnes âgées de 55 ans et plus trouveront facilement un emploi décent qui tiendra compte de leurs qualifications. On ne peut sous-estimer, comme plusieurs études l'ont démontré, qu'une absence prolongée du marché du travail contribue à la déqualification des travailleuses et de travailleurs.

En ce qui concerne les jeunes familles, force est de constater qu'il y a une pénurie réelle de places dans les services de garde, principalement dans les milieux défavorisés. Quant à l'implantation des maternelles quatre ans, cette initiative ne fait que débuter et ne touchera que 18 élèves par commission scolaire au cours de l'année scolaire 2013-2014. Il faudrait, au minimum, attendre que les services développés pour les familles vivant en milieu défavorisé, dont les places en services de garde et les maternelles quatre ans, soient implantés. Après, il sera possible de songer à retirer le statut de contrainte temporaire à l'emploi. Plus encore, il faudrait que tous les enfants de quatre ans aient accès à une place en Centre de la petite enfance, en milieu familial ou en milieu scolaire. Pour être réellement accessibles, ces places devront aussi être gratuites, comme le recommande le Conseil supérieur de l'Éducation. En d'autres mots, il faut plus que des paroles pour que le slogan « Un enfant, une place », cher au Parti québécois, devienne réalité.

Les modifications au Règlement sur l'aide aux personnes et aux familles visent aussi à limiter l'accès aux services d'hébergement en toxicomanie et imposent de nouveaux critères quant à la durée d'accès à ces services, pour un total de 90 jours par année. Les groupes travaillant auprès des toxicomanes ont fortement dénoncé

ces compressions puisque ces dernières pourraient engendrer leur fermeture ou une réduction dans leur offre de service.

Toutes les compressions à l'aide sociale auront des effets sur la santé des populations les plus vulnérables. C'est pour cette raison que Dr Richard Massé, directeur de santé publique de la région de Montréal, demande au gouvernement de mener les études d'impact permettant d'évaluer les conséquences des mesures annoncées sur la lutte à la pauvreté.

Faisant référence à l'article 54 de la Loi sur la santé publique, qu'il a lui-même élaboré alors qu'il était sous-ministre adjoint, de même qu'aux articles 19 et 20 de la Loi sur la pauvreté et l'exclusion sociale, il rappelle que le gouvernement est tenu par certaines obligations légales de faire une évaluation d'impact¹⁹.

Le nouveau Règlement sur l'aide aux personnes et aux familles doit entrer en vigueur le 1^{er} juin 2013. Devant le tollé de protestations des groupes de défense des droits des personnes en situation de pauvreté et du mouvement syndical contre ce projet de règlement, la ministre mène des consultations. Aussi, un comité, composé de six députés du Parti québécois, travaille à modifier le règlement. La vigilance doit être de mise quant à ces changements, car un fait demeure : la seule avenue possible pour le gouvernement est de respecter ses engagements, inscrits dans la Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

Comme mentionné précédemment, en matière d'inégalités sociales, le Québec s'en tire relativement mieux que dans certaines provinces du Canada. Pour quelle raison ? Grâce aux politiques sociales mises en place, qui ont profité particulièrement aux familles. En ce qui concerne les personnes seules, c'est une autre histoire. En terme de revenus, les personnes seules sans contrainte au travail et prestataires de l'aide sociale reçoivent seulement 8 000 \$ de ces derniers, ce qui représente à peine 51,5 % de leurs besoins de base. Quant aux personnes handicapées, elles reçoivent 10 881 \$.

Comme il l'a été souligné dès le début, deux mesures annoncées par le gouvernement québécois pourront, lorsqu'elles seront implantées, contribuer à réduire les inégalités au Québec.

Dès septembre prochain, la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport ira progressivement de l'avant avec l'implantation des maternelles à quatre ans, alors qu'une classe par commission scolaire ouvrira dans les milieux défavorisés. Lorsqu'on connaît l'importance pour les enfants d'avoir pu profiter d'activités pédagogiques adaptées à leur niveau pour la réussite scolaire, cette initiative gouvernementale est majeure.

¹⁹ NADEAU, Jessica (2013). « Coupes à l'aide sociale : un impact direct sur la santé », *Le Devoir* (11 mars), p. A1.

De son côté, la ministre de la Famille a annoncé la création de 15 000 nouvelles places à contribution réduite dans le réseau des services de garde du Québec. Le processus d'octroi des places sera analysé par des comités consultatifs, dans chacune des régions. Toutefois, la plus grande vigilance est de mise afin d'éviter que la planification territoriale des nouvelles places nuise aux places à sept dollars déjà existantes. Un nombre de places sera réservé aux milieux défavorisés, aux communautés autochtones ainsi que pour l'amélioration des nouvelles pratiques éducatives auprès de la petite enfance. Par cette annonce, le gouvernement démontre son préjugé favorable en accordant 85 % des places aux centres de la petite enfance. Toutefois, c'est l'octroi de places en milieu familial qui doit être poursuivi, puisqu'il s'agit d'un choix pour les parents, qu'on ne pourrait le remettre en question.

Concluant cette partie, citons Michel Venne et Nicolas Zorn de l'Institut du Nouveau Monde :

Les écarts brisent la société. Ils créent des classes vivant dans des univers incompatibles qui s'expriment par le choix d'une école, l'accès ou non à un médecin de famille, un logement de qualité à proximité de son travail ou même le droit à des vacances. Cette fragmentation mine la démocratie²⁰.

2. Les attaques au mouvement syndical

Historiquement, le mouvement syndical a permis de réduire les inégalités sociales. Comme le signale le Bureau international du travail, « la négociation collective non seulement renforce le lien entre les salaires et la productivité, mais elle aide aussi à réduire l'inégalité ». Les batailles syndicales contribuent à améliorer les revenus des travailleuses et des travailleurs soit par de meilleures conventions collectives, soit par le renforcement du Code du travail ou de la Loi sur les normes du travail. Les régimes de retraite, les congés pour les responsabilités familiales, les services de garde, un Régime d'assurance parental ou l'équité salariale sont le résultat de nombreuses luttes syndicales menées au fil des années. C'est parce que le mouvement syndical a investi le champ politique par ses représentations et ses mobilisations, mais aussi par l'éducation politique de ses membres que ces gains ont été possibles.

Aujourd'hui, le mouvement syndical est dans la mire des néoconservateurs. Tous ces gains sont fragiles.

En Europe

La mise en place des mesures d'austérité a un effet direct sur les droits. Ainsi, on assiste à une limitation radicale des droits du travail, tant individuels que collectifs.

²⁰ VENNE, Michel, et Nicolas ZORN (2013). « Les inégalités, l'un des grands tabous de notre époque », *Le Devoir* (7 février), p. A7.

Cette conséquence se manifeste notamment par des conditions de travail qui se dégradent et des réductions de salaire. De plus, il y a une augmentation des licenciements collectifs alors que les compensations salariales sont nettement insuffisantes. Partout, les salaires sont diminués.

Les contrats de travail inscrits dans les conventions collectives ne sont pas respectés. À titre d'exemple, il y a présentement une interdiction des négociations collectives en grève, et ce, en contradiction avec la loi de l'Union européenne. Les accords collectifs sont également démantelés par les gouvernements et le pouvoir des organisations syndicales fortement attaquées.

Loin de se laisser abattre, les organisations syndicales se mobilisent. Au cours du mois de février, une grève générale a réuni 500 000 personnes qui ont pris d'assaut les rues en Grèce, pour s'insurger contre les mesures d'austérité. Au même moment, plusieurs milliers de personnes ont répondu à l'appel du principal syndicat pour lutter contre la décision de leur gouvernement de réduire de 15 % les coûts de chaque entreprise publique. Plus encore, au cours de la semaine du 6 mars dernier, les syndicats du secteur ferroviaire portugais ont mené une semaine de grève tournante.

C'est une semaine pour la défense de la négociation collective, pour l'augmentation des salaires, le respect des accords d'entreprises (...), contre la réduction du paiement des heures supplémentaires et contre les atteintes aux droits" des employés.²¹

Aux États-Unis

En 1955 était créé la *National Right-to-Work Committee* (RTWC) dont l'objectif est de convaincre les états d'adopter des législations confirmant le « right to work ». Depuis, la campagne antisyndicale menée par les républicains se poursuit de plus belle. Ainsi, ce ne sont plus seulement les 23 états du sud et de l'ouest, ayant une faible présence syndicale, qui sont touchés par les lois antisyndicales, mais aussi des états qui avaient une forte présence syndicale. De ce fait, le Michigan a adopté, en décembre dernier, une loi qui introduit le principe de la cotisation syndicale volontaire. En d'autres mots, qui permet aux ouvriers de ne plus payer leur cotisation syndicale.

Pour justifier cette législation, dite du « droit au travail », le gouverneur Rick Snyder assure que le texte est nécessaire pour « maintenir notre avantage

²¹ (2013). « Semaine de grève au Portugal: les chemins de fer paralysés », *MSN Actualité* (6 mars), <http://finances.fr.msn.com/semaine-de-gr%C3%A8ve-au-portugal-les-chemins-de-fer-paralys%C3%A9s> (Consulté le 18 mars 2013).

compétitif » et attirer de nouveaux emplois, surtout après que l'Indiana voisin est devenu cette année le 23^e État sur 50 à promulguer une telle loi.²²

Au Canada

Au Canada, les principales organisations qui font la promotion de législations antisyndicales sont l'Institut Fraser et l'Association LabourWatch du Canada. Les attaques se font de plus en plus nombreuses contre les syndicats du secteur public, qui font face à des offensives coordonnées de la part des gouvernements et des employeurs du secteur public, tant aux tables de négociation que sur le plan législatif :

- Attaques contre les bons emplois et les salaires bien rémunérés ;
- Tentatives pour éliminer, privatiser ou donner en sous-traitance les services publics ;
- Attaques contre la retraite et la promotion des structures salariales à deux vitesses.

Ce qu'on observe de plus en plus, c'est l'intensité des attaques et le fait qu'elles se font sur plusieurs fronts. De ce fait, ce sont le droit d'association, le droit à la négociation et le droit de grève qu'on vise. Depuis 1982, 206 législations ont été adoptées par le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux. Seulement sept d'entre elles ont permis d'étendre les droits des travailleurs. Les 199 autres ont limité, suspendu ou nié les droits à la négociation des travailleurs canadiens. Pour mieux comprendre l'évolution des législations antisyndicales adoptées par les gouvernements, la Centrale des syndicats du Québec (CSQ) collabore à une recherche historique, menée par un professeur de l'Université du Québec à Montréal (UQAM). Le constat qui s'en dégage à l'heure actuelle est qu'à chaque nouvelle loi, on ajoute des restrictions au droit de grève et aux libertés syndicales ; les lois devenant de plus en plus contraignantes.

Au cours des dernières années, sous le gouvernement conservateur, les attaques se sont intensifiées. S'attaquant au principe d'équité salariale, ce gouvernement a enlevé aux fonctionnaires fédéraux le droit de recours devant la Commission canadienne des droits de la personne. Pensons aux lois spéciales forçant le retour au travail chez Air Canada/Aveos ou à Postes Canada ainsi qu'aux stratégies utilisées par McDonald's, Couche-Tard et Walmart pour empêcher la syndicalisation dans leurs magasins. Présentement, au Québec, huit entreprises²³ font l'objet d'un arrêt de travail, soit à cause d'un lock-out (quatre entreprises) ou parce que les travailleuses et les travailleurs sont en grève (cinq entreprises). En décembre 2012, 8 026 travailleuses et travailleurs étaient touchés par des conflits de travail.

²² OBERMAN, Mira (2013). « Le Michigan adopte une loi antisyndicale controversée », *La Presse*, (11 décembre), <http://www.lapresse.ca/international/etats-unis/201212/11/01-4602914-le-michigan-adopte-une-loi-anti-syndicale-controversee.php> (Consulté le 18 mars 2013).

²³ Notez que dans le cas d'une de ces entreprises, il y a à la fois un lock-out et une grève.

Au fil des années, les attaques répétées contre le mouvement syndical et les fermetures d'entreprises au Canada ont entraîné une diminution de la représentation syndicale qui est passée de 41,8 % en 1984 à 31,5 % en 2011. Ce déclin de la représentativité syndicale a entraîné une hausse des inégalités de revenus, pour une fraction significative des personnes touchées.

Depuis sa réélection, le gouvernement conservateur a mené une véritable offensive contre le mouvement syndical qui représente les travailleuses et les travailleurs d'entreprises assujetties au Code canadien du travail, en niant systématiquement leur droit de grève et en limitant leur pouvoir de négociation. Ainsi, la ministre du Travail, Lisa Raitt, a fait adopter une loi qui modifie le Code canadien du travail afin de restreindre davantage le droit de grève au Canada et dans les entreprises sous juridiction du Code. Le gouvernement a aussi déposé le projet de loi C-377²⁴ qui vise à obliger les organisations syndicales à divulguer leurs états financiers et toute dépense qui excède 5 000 \$.

Pourquoi une telle décision ? Parce que les organisations syndicales dérangent le gouvernement conservateur. Elles ont la capacité de s'opposer à ses politiques et d'en proposer d'autres, sur la base des mandats que leur confient démocratiquement leurs membres. Pour ce gouvernement, il est inadmissible que le mouvement syndical soit un obstacle à sa volonté de remodeler le visage politique du pays selon leur projet.

Ce qui dérange aussi, c'est que les syndicats défendent les milliers de travailleuses et de travailleurs jetés sur le pavé, qu'ils réclament une ouverture encore plus grande à la syndicalisation, qu'ils veulent assurer la santé et la sécurité sur les lieux de travail et qu'ils souhaitent voir respecter les droits du travail.

Ce n'est pas anodin si le projet de loi C-377 s'en prend uniquement aux syndicats, sans mettre de l'avant un traitement équivalent envers les associations de médecins, d'avocats et d'ingénieurs, les organisations représentant les intérêts des employeurs et du patronat, les chambres de commerce, les groupes de recherche comme l'Institut Fraser ou l'Institut économique de Montréal (IEDM) ou les partis politiques fédéraux. Le parti pris est flagrant ici.

Comme le faisait remarquer sur son blogue la présidente de la CSQ, Louise Chabot, ce qui choque avec ce projet de loi, c'est l'ignorance sciemment entretenue dans la population vis-à-vis de la réalité. Les statuts des diverses organisations syndicales prévoient tous, à un moment ou à un autre, la présentation de leur bilan financier. Leurs états financiers sont vérifiés par des bureaux accrédités et externes de comptables. Les organisations syndicales sont tenues à la transparence, tant en ce qui concerne la définition de leurs objectifs que leurs activités et états financiers.

²⁴ Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu (exigences applicables aux organisations ouvrières), déposée à la Chambre des communes du Canada le 3 octobre 2011 et adoptée en deuxième lecture le 14 mars 2012.

De même, comme pour toute association sans but lucratif, les syndicats sont tenus de rendre des comptes en vertu des lois fiscales, tant à l'Agence du revenu du Canada qu'à Revenu Québec. Les états financiers sont ainsi divulgués en détail aux autorités fiscales, qui en vérifient la conformité.

Ce n'est pas la seule attaque lancée par le gouvernement conservateur. Prétextant la « liberté de travailler » ou « working freedom », le député de Nepean-Carleton, Pierre Poilievre, travaille à introduire au Parlement une législation imitant celle connue sous le vocable « droit au travail » ou « right to work », adoptée par plusieurs états du sud et de l'ouest des États-Unis. Cette loi, si elle était adoptée par la Chambres des communes, limiterait le contenu des conventions collectives, réduirait les droits de négocier et abolirait le caractère obligatoire du paiement de la cotisation syndicale pour les salariés d'une entreprise. Ce qui n'est pas dit ouvertement dans cette stratégie, mais qui est une évidence, c'est qu'il s'agit d'une attaque en règle contre la formule Rand.

Les attaques contre le mouvement syndical sont soutenues par certains chroniqueurs influents des médias de droite, qui font tout pour monter les travailleurs non syndiqués contre les organisations syndicales, en exploitant des arguments émotifs comme la jalousie. Ils poussent les travailleurs non syndiqués à envier les employés du secteur public et les travailleurs syndiqués, qui ont des emplois décents et bien rémunérés, avec des régimes. Au Québec, dernièrement le pourfendeur du mouvement syndical, Éric Duhaime, a publié le livre *Libérez-vous des syndicats* dans lequel il expose ses douze solutions concrètes pour se débarrasser des syndicats. En tête de liste, l'abolition de la formule Rand, le libre-choix dans l'utilisation des cotisations syndicales et l'abolition des dispositions « antiscabs ». Il pousse l'odieux de son argumentaire en proposant aux membres des syndicats de se faire élire dans les structures et de prendre le contrôle d'une association locale afin d'entamer un processus de désaffiliation syndicale. En d'autres mots, revenir au syndicalisme jaune qui marche main dans la main avec l'employeur.

Comme on peut le constater, il y a une véritable volonté de discréditer les organisations syndicales de la part du gouvernement conservateur. Ce qui est sous-jacent à cette loi, c'est d'inciter les syndiqués à contester leurs syndicats qui utilisent leurs cotisations, pour faire du travail politique comme contester le gouvernement Harper.

Conclusion

Que ce soit tant au chapitre des inégalités sociales qu'à celui du non-respect des droits syndicaux et des droits du travail, ce qui est en jeu, c'est le non-respect du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux, et culturels (PIDESC) ainsi que le Pacte international relatif aux droits civils et politiques (PIDCP), adoptés en 1966 et ratifiés par le Canada et le Québec en 1976. En ce qui

concerne le projet de loi C-377, le gouvernement conservateur viole cette fois l'article 3²⁵ de la Convention n° 87 de l'Organisation internationale du Travail sur la liberté syndicale, elle aussi ratifiée par le Canada en 1972.

La mission d'une organisation syndicale comme la nôtre est la promotion des valeurs de justice, d'équité, de solidarité sociale. Il nous est impossible d'ignorer les effets de certaines politiques publiques sur la dignité, la sécurité et le bien-être des personnes. Comprendre les enjeux de ces politiques, s'indigner et militer pour leur abolition ou pour la mise en œuvre de politiques sociales qui servent le bien commun, voilà notre défi.

²⁵ Les organisations de travailleurs et d'employeurs ont le droit d'élaborer leurs statuts et règlements administratifs, d'élire librement leurs représentants, d'organiser leur gestion et leur activité et de formuler leur programme d'action. Les autorités publiques doivent s'abstenir de toute intervention de nature à limiter ce droit ou à en entraver l'exercice légal.

Annexe 1

La reprise des travaux à l'Assemblée nationale

La première session parlementaire du gouvernement québécois a été quelque peu cahoteuse. L'empressement de la première ministre visant à remplir certaines promesses électorales n'aura pas fait long feu, pensons à l'environnement particulièrement, dans un contexte budgétaire difficile. Le dernier sondage Léger Marketing, réalisé par l'Agence QMI, doit faire réfléchir ce gouvernement, le taux d'impopularité à son égard atteint 68 %.

On observe à l'Assemblée nationale une guerre de tranchées. Les insultes fusent régulièrement et l'obstruction est plus fréquente. L'opposition affichée par les partis d'opposition n'est pas surprenante. Toutefois, il n'y a rien, ou presque, qui n'échappe à leur critique ou qui n'alimente leur insatisfaction à l'égard de ce gouvernement. Est-ce que l'arrivée d'un nouveau chef à la direction du Parti libéral du Québec changera le climat à l'Assemblée nationale, rien n'est moins certain.

Le statut de minoritaire du gouvernement est une contrainte structurelle qui limite sa capacité d'avancer. Dans un tel contexte, il est difficile de faire progresser les projets de loi. Il y a certes quelques exceptions, le gouvernement s'est attaqué aux questions d'intégrité lors des campagnes électorales avec le dépôt de plusieurs projets de loi qui ont relativement bien cheminé. Malgré tout, on peut prévoir une certaine stabilité politique, et pour cause : les partis d'opposition ne sont pas prêts pour une nouvelle joute électorale, les libéraux doivent élire un nouveau chef et la Coalition Avenir Québec (CAQ) régresse dans les sondages.

En ce qui concerne les finances publiques, il est de bonne guerre d'attribuer les difficultés financières d'un nouveau gouvernement aux écarts de l'ancien gouvernement. L'obsession de l'équilibre budgétaire, ou du déficit zéro, a des effets sur la capacité du Parti québécois à réaliser son programme et de donner suite à des politiques plus progressistes. Toutefois, dans ce cas-ci, s'il est vrai que les finances du Québec sont en difficulté et qu'il y a un contentieux sur la dette, nous aurions espéré que le gouvernement soit plus à l'écoute et ne s'engage pas dans des compressions tous azimuts dans le but d'atteindre le déficit zéro, avec tous les effets prévisibles que ces compressions provoqueront dans les milieux. Nous avons pu le constater, les politiques de rigueur imposées par les gouvernements ont des conséquences majeures sur les services à la population. Pensons aux modifications que veut apporter la ministre Agnès Maltais à la Loi sur l'aide aux personnes et aux familles, via des changements portés au règlement qui régit cette loi.

Les hésitations du gouvernement en ce qui concerne l'environnement sont l'autre élément inquiétant. Concernant ce dossier, les attentes étaient énormes, notamment en ce qui concerne la réduction des gaz à effet de serre à hauteur de 25 % et la réduction de notre dépendance au pétrole. Certes, le gouvernement a

annoncé quelques initiatives intéressantes comme un projet de garanties financières de 100 %, la fermeture de la mine Jeffrey à Asbestos, le recouvrement des coûts de restauration des sites miniers, un projet de loi pour imposer un moratoire sur l'exploration et l'exploitation des gaz de schiste, la fin des projets de minicentrales. D'un autre côté, il a conservé le minibarrage Val-Jalbert, et ce, au mépris de toutes les considérations environnementales et patrimoniales.

Il semble qu'il y ait au sein de ce gouvernement un préjugé favorable au développement des ressources pétrolières soit à l'égard du transport du pétrole des sables bitumineux de l'Alberta, soit à l'égard de l'exploration pétrolière en Gaspésie et sur l'Île d'Anticosti. Est-ce que ces projets seront soumis à une évaluation du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, nous l'ignorons pour l'instant ? On sent aussi que le gouvernement tergiverse à propos moratoire sur l'exploitation de l'uranium. Les organismes environnementaux se mobilisent pour réfléchir à tous ces dossiers.

Comme le signale si justement l'Institut de recherche en économie contemporaine (IREC)²⁶ : « Les déclarations pour le développement durable ont été nombreuses depuis son arrivée au pouvoir, mais sa détermination n'a pas encore été démontrée par des énoncés concrets de politiques. » Ce qui s'annonce ne nous permet pas de croire que le Québec tend « vers une reconversion écologique globale de l'économie ».

Les projets de loi à l'étude qui nous interpellent directement :

Projet de loi 14 modifiant la Charte de la langue française, la Charte des droits et libertés de la personne et d'autres dispositions législatives ;

Projet de loi 23 : Loi modifiant la Loi sur l'instruction publique concernant certains services éducatifs aux élèves âgés de moins de cinq ans.

Les nouvelles politiques et les consultations à venir qui, si elles se concrétisent, pourraient avoir un effet sur les travaux de la CSQ :

Éducation

- L'implantation des maternelles quatre ans dans les milieux défavorisés (septembre 2013) ;
- Les orientations sur l'enseignement de l'anglais intensif (hiver 2013) ;
- La révision des cours d'histoire (en cours) ;
- La politique consacrée à la formation continue et à l'éducation des adultes ;
- Un projet de loi sur les écoles passerelles ;

²⁶ BÉLAIR-CIRINO, Marco (2013). « La mobilité durable, nouvelle assise du développement économique du Qué.ec? », *Le Devoir* (6 mars), p. B-1.

- La redéfinition de la carte électorale des commissions scolaires (à compléter d'ici décembre 2013).

Enseignement supérieur

Les chantiers en suivi du Sommet sur l'enseignement supérieur :

- L'adoption d'une loi-cadre et gouvernance des universités ;
- La création d'un Conseil national des universités ;
- La révision de l'offre de formation collégiale ;
- La révision du mode de financement des universités et révision des frais afférents ;
- La bonification de l'aide financière aux études.

Bien que les échéanciers diffèrent, tous les chantiers doivent rapidement se mettre en branle. La CSQ suivra de près l'évolution de ces travaux et revendiquera une place en bonne due forme à ces différents chantiers de travail.

- Les assises nationales sur la recherche, qui auront lieu en avril prochain, permettront de jeter les bases de la nouvelle Politique nationale de la recherche et de l'innovation.

Services de garde

La création de 28 000 places, surtout en CPE, d'ici la fin de 2016.

Santé et services sociaux

- Une politique nationale de soins et de services à domicile ;
- Un livre blanc sur un régime d'assurance autonomie (printemps 2013) ;
- Une politique nationale de prévention et de promotion de la santé ;
- Un deuxième plan d'action sur la santé mentale (automne 2013) ;
- Le cadre juridique d'application du Rapport Mourir dans la dignité ;
- La mise en œuvre d'une politique sur l'itinérance ;
- Un groupe de travail sur les coopératives de santé (en cours).

Finances publiques

- La modification du mandat du Vérificateur général, afin qu'il puisse produire un portrait indépendant des finances publiques, la veille d'une élection.

Économie (suivi des politiques ou des consultations en lien avec nos orientations du dernier congrès)

- Une loi-cadre sur l'économie sociale ;
- La création de la Banque de développement économique.

Développement des ressources naturelles (en suivi de nos décisions de congrès)

- Un projet de loi pour un moratoire sur l'exploitation et l'exploration des gaz de schiste ;
- Un projet de loi encadrant les hydrocarbures ;
- Un projet de loi sur les mines ;
- Une politique énergétique.

Identité et culture

- La création d'une direction identité et laïcité ;
- Une Charte de la laïcité ;
- Un projet de plate-forme d'information régionale de Télé-Québec ;
- Une Commission parlementaire sur le prix du livre.

Relations du travail

- Le rapport du comité d'experts sur l'avenir du système de retraite (printemps 2013) ;
- Un projet de loi sur les agences de placement ;
- Un projet de loi sur la santé et sécurité au travail.